

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Ecocité "Bordeaux Plaine de Garonne" - Programme des Investissements
d'Avenir - Dépôt du dossier de candidature en tranche 2 (2015-2017) -
Autorisation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La démarche Ecocité constitue l'une des quatre actions opérationnelles du plan « Ville durable », lancé par le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie dans la lignée de l'engagement du Grenelle le 22 octobre 2008, avec l'appel à projets EcoQuartier, l'appel à projets « Transports en commun en site propre » (TCSP) lancé en 2010 et la promotion et la valorisation de la nature en ville.

Ce plan vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de faire évoluer la ville par l'émergence d'un urbanisme durable. Dans le cadre de la mise en œuvre des Investissements d'avenir (loi de finances du 9 mars 2010), le programme « Transports et urbanisme durables » a été doté d'un budget d'1 milliard d'euros. Il a notamment pour objet de financer l'action « Ville de demain » en soutenant l'investissement dans les villes, lesquelles doivent s'appuyer sur une stratégie globale 2010-2020.

L'appel à projets Ecocité vise à soutenir les collectivités présentant un fort potentiel de croissance démographique (plus de 300 000 habitants, accueil de plus de 50 000 nouveaux habitants sur une génération) et menant une véritable politique de développement durable dans les domaines de la mobilité, du bâti, des réseaux et des espaces publics.

« Bordeaux Plaine de Garonne » a été lauréate parmi les 19 premières Ecocités de France suite au premier dossier de candidature à l'appel à projets approuvé par délibération du Conseil de Métropole n° 2011/0143 du 25 mars 2011.

L'Ecocité bordelaise s'était ainsi vu accorder près de 7,8 M€ de subventions pour la première tranche de l'appel à projets (2010-2015), montant porté à 21,5 M€ en ajoutant les deux projets « Transports en commun en site propre » bénéficiaires de 13,6M€ de subventions consacrées à la mobilité (renforcement de l'offre de tramway en centre-ville et tram-train du Médoc).

En 2015, la démarche est entrée dans la deuxième phase d'engagement des fonds (336 M€ sur la période 2015-2017, dont 176 M€ en subventions et 160 M€ en prises de participations), à répartir désormais entre une quarantaine d'Ecocités au plan national.

Le cahier des charges national a été rendu public le 14 avril 2015. Un nouveau dossier a été déposé auprès du ministère du Logement et de l'Egalité des territoires. Il vise à valoriser la stratégie de la Métropole à haute qualité de vie en s'appuyant sur 46 projets innovants portés par les acteurs du

territoire susceptibles de répondre aux critères de sélection en matière de performance énergétique ou environnementale, d'exemplarité, de reproductibilité et d'opérationnalité, et ce sur les cinq axes du cahier des charges :

- conception urbaine et environnement ;
- bâtiments et usages (incluant la nouvelle thématique « rénovation énergétique des bâtiments ») ;
- énergie et réseaux ;
- mobilités ;
- services urbains innovants.

Dès sa publication, les partenaires de l'Ecocité (Bordeaux Métropole, l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique et la ville de Bordeaux) ont recensé l'ensemble des actions, en ingénierie comme en investissement, dès lors qu'elles étaient susceptibles de répondre aux critères d'éligibilité de l'appel à projets, tant en termes d'opérationnalité et de maturité des projets que de performance énergétique ou environnementale, d'exemplarité et de reproductibilité.

Ce recensement a également été effectué auprès de l'ensemble des principaux acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels (Université, La Fab, Marché d'intérêt national...) ou privés (bailleurs sociaux et organismes de logements tels qu'Aquitaniis, aménageurs tels que la S.A.S. Bastide-Niel, La Poste...). Les communes de Bordeaux, Bègles, Cenon et Floirac qui font partie du périmètre de l'Ecocité ont également été sollicitées.

Des réunions de travail, menées avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations et des services locaux de l'Etat, ont permis de finaliser les fiches actions qui présentent le descriptif précis des projets (incluant le calendrier, le plan de financement, les éléments cartographiques et argumentaires sur le caractère innovant). Elles font partie intégrante du dossier de candidature, en complément du document de synthèse opérant la mise à jour du plan stratégique de l'Ecocité à l'horizon 2015-2020.

Le cahier des charges prévoyait un dépôt du dossier de candidature au 25 septembre 2015 au plus tard. L'envoi a été réalisé dans le respect des délais fixés par le ministère du Logement et de l'Egalité des territoires, après accord du comité de pilotage local réuni le 11 septembre dernier.

Sur le plan financier, l'enjeu est de bénéficier du plus haut niveau de soutien possible du Programme des investissements d'avenir (PIA), étant rappelé que comme en tranche 1, le niveau d'intervention du fonds Ville de demain s'élève à 35% du montant de l'action HT pour les opérations en investissement, et à 50% du montant de l'action TTC pour les opérations en ingénierie.

1. Une stratégie de l'Ecocité confortée et actualisée, un champ d'action élargi

1.1. Une stratégie confortée

La philosophie de l'Ecocité Plaine de Garonne consiste à redéployer un cœur d'agglomération multipolaire de part et d'autre de la Garonne entre les quatre communes situées sur un périmètre initial de 3243 ha (Bordeaux, Bègles, Cenon, Floirac) autour des axes forts suivants :

- la reconquête de la Garonne et son corollaire, la gestion innovante du risque inondation et la capacité de construire en harmonie avec le fleuve et ses milieux sensibles ;
- la mobilité, avec la nécessité de trouver de nouvelles solutions pour connecter les territoires ;
- des capacités d'innovation en matière d'énergies renouvelables et de construction durable ;
- la valorisation du patrimoine ancien favorisée par la richesse du tissu existant à Bordeaux.

Ce périmètre opérationnel, concentré autour de « l'arc de développement durable », inclut les secteurs d'aménagement de Bordeaux Euratlantique (zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier, Bègles Garonne, Bègles Faisceau, Garonne-Eiffel jusqu'à Bègles-Terre sud), Bordeaux [Re]Centres, Bassins à Flot, et rive droite, Brazza et Bastide-Niel.

L'ensemble de cette stratégie vise à donner les moyens à l'agglomération bordelaise de maîtriser son développement et son expansion vers une « métropole millionnaire » en prenant en compte les facteurs écologiques, économiques, sociaux et environnementaux du Grenelle de l'Environnement.

1.2. Une stratégie actualisée

Dans la continuité de la tranche 1, la stratégie vient appuyer une nouvelle série d'études et de projets novateurs pour la Métropole bordelaise, marquant la poursuite d'un urbanisme durable à grande échelle (îlots démonstrateurs, quartiers durables...). Il s'agit de capitaliser sur la dynamique enclenchée en tranche 1 en mettant à profit l'exceptionnelle richesse du territoire en matière d'innovations, de projets expérimentaux et d'initiatives remarquables, et en tirant parti de la vulnérabilité de celui-ci (risque inondation, terrains pollués - cf actions situées sur les ZAC Bastide-Niel et Saint-Jean Belcier) pour développer des solutions de résilience susceptibles d'être reproduites sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit de tirer parti du cadre général de changement : métropolisation, nouvelles compétences en matière de transition énergétique, révision engagée par Bordeaux Métropole de ses stratégies sectorielles (plan local d'urbanisme, Agenda 21, Plan Climat Air Energie, politique de développement durable de nouvelle génération...). L'objectif est de mettre en action, en la valorisant, l'ambition de devenir une Métropole à haute qualité de vie.

1.3. Un champ d'action élargi

Le cahier des charges de la tranche 2 autorise une extension à de nouveaux territoires de projets sous réserve de justifier de leur cohérence avec la stratégie globale de développement urbain durable de la Métropole.

Il s'agit de prendre en compte et de soutenir le développement, sur des secteurs géographiques à fortes contraintes locales, de projets ou micro-projets fortement porteurs d'innovation en termes de mutualisation de lieux ou d'usages, de nouveaux services aux habitants, de présence de la nature, mais aussi d'activités artisanales ou économiques en ville....

Ainsi, sur l'axe « Mobilité », l'expérimentation de livraisons en horaires décalés en hyper-centre (Bordeaux Métropole), la transformation d'un lieu postal en centre de services mutualisés avec consignes sur le secteur de Bordeaux-Saint-Rémi (La Poste) ou la distribution 100% modes doux sur le quartier de Mériadeck (La Poste, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie) illustrent ces territoires d'expérimentation possédant des caractéristiques très spécifiques (densité, dernier kilomètre...) dans un contexte de mutation profonde des métiers de la logistique.

Ainsi également, sur l'axe « Bâtiments » et « Conception urbaine », l'aménagement projeté de la dalle des Aubiers en exploitation de maraîchage de 3000m² - ce qui en ferait la première ferme urbaine sur dalle de France (Aquitannis)-, la recomposition urbaine des espaces extérieurs et des bâtiments du quartier Claveau (Aquitannis), ou la résorption de l'îlot de chaleur de Mérignac-Soleil sont autant d'exemples d'adaptation des territoires urbains à forts enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Les principales nouveautés par rapport à la tranche précédente tiennent donc à l'ouverture proposée du champ d'actions et du périmètre d'intervention :

- sur un plan thématique, l'introduction d'opérations dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments (nouvel axe en tranche 2), en présentant notamment une demande d'abondement aux aides déjà mises en place par Bordeaux Métropole sur un vivier de 13 copropriétés privées identifiées selon trois degrés de dégradation des bâtiments ;
- sur un plan géographique, l'inclusion proposée de nouveaux secteurs extérieurs au périmètre du cœur d'agglomération (Aubiers, Claveau, Le Bouscat, Lormont, Mérignac), justifiée par le fait que ces territoires sont porteurs d'enjeux nouveaux en termes de lutte contre les îlots de chaleur urbains, de mobilité multimodale et de connexion des territoires, et

de création de conditions du savoir-vivre ensemble, de façon durable et apaisée. Ainsi, les deux îlots témoins proposés par La Fab viennent illustrer de nouvelles façons d'aménager et d'accueillir du logement en zone dense, à travers la mutation de sites majeurs en termes de population, qu'ils soient commerciaux (Mérignac-Soleil) ou initialement dédiés aux transports (Lormont La Buttinière).

La stratégie de l'Ecocité actualisée pour la tranche 2 ainsi que la liste définitive des actions ont fait l'objet d'une analyse en tenant compte :

- de la cohérence attendue de ces actions avec la stratégie de développement durable de la Métropole (projet métropolitain à l'horizon 2030, stratégies sectorielles) ;
- de l'avancement des grands projets urbains depuis la tranche 1, notamment sur les zones d'aménagement de Saint Jean Belcier, Bastide-Niel et Brazza ;
- de l'effet de levier attendu des investissements d'avenir tant sur le développement et l'aménagement de la Métropole que sur la dynamique d'innovation portée par les acteurs du territoire intéressés, dans un esprit d'équilibre territorial et économique.

2. Gouvernance de la démarche et prochains jalons

La décision officielle de sélection des actions relèvera :

- du Premier ministre, pour les actions déposées jusqu'au 25 septembre ;
- du Premier ministre, pour les actions déposées après le 25 septembre, au-delà des seuils 100 K€ (ingénierie) et 1M€ (investissement) ;
- du comité opérationnel de financement (COF), instance locale composée des services de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations, pour les actions déposées après le 25 septembre, en deçà des seuils respectifs de 100 K€ et 1 M€.

Elle sera précédée d'un comité de pilotage national programmé le 23 octobre 2015, au cours duquel le dossier bordelais pourrait être examiné.

Les porteurs de projet, en fonction de la maturité de leurs actions (imminence de l'attribution des marchés ou du lancement des études et travaux), pourront encore déposer des actions au fil de l'eau jusqu'au 30 novembre 2016.

Les actions retenues en tranche 2 devront faire l'objet, comme en tranche 1, d'un démarrage dans les 12 mois à compter de la contractualisation avec l'Etat pour l'ingénierie, dans les 2 ans pour l'investissement.

Les effets attendus d'Ecocité pour le territoire, en termes de label, de cofinancement et de soutien à l'ingénierie des projets, sont de nature à jouer un rôle d'accélérateur des projets enclenchés au niveau local, mais aussi à leur conférer une visibilité sur le plan national, voire international.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 prévoyant la dotation d'un milliard d'euros au programme « Transport et urbanisme durables » afin de financer le fonds « Ville de demain » ;

VU le cahier des charges du ministère du Logement et de l'Egalité des territoires rendu public lors du lancement de la seconde tranche de l'appel à projets Ville de demain le 14 avril 2015 ;

VU la délibération du Conseil de Métropole n° 2011/0143 du 25 mars 2011 approuvant le dépôt d'une candidature de Bordeaux Métropole en tranche 1 ;

VU le dossier présentant la candidature actualisée de Bordeaux Métropole en tranche 2 déposé le 25 septembre 2015 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'obtention des financements de l'Etat est essentielle à la réalisation des opérations concernées ;

DECIDE

Article 1 : De candidater à la tranche 2 de l'appel à projets Ecocité en tant que coordonnateur, pour le compte de Bordeaux Métropole et de ses partenaires (Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, Ville de Bordeaux) ainsi que de sept porteurs de projets présentant des actions (La Poste, Aquitanis Office public de l'habitat, Gironde Habitat, S.A.S Bastide Niel, marché d'intérêt national de Brienne, Citiz - Scop autopartage, coopérative d'habitants Fourminergie) ;

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à effectuer toutes les démarches et à accomplir toutes les formalités auprès de l'Etat à l'effet d'obtenir la participation maximale nécessaire au financement du projet ;

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le groupe des élus Communistes et apparentés s'abstient
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2015

M. MICHEL DUCHENE